



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 19 novembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2019/15 de la Municipalité, du 11 avril 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette « Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette »;
2. d'approuver la réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic en zone urbaine » ;

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 19 novembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2019/19 de la Municipalité, du 2 mai 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 600'000.- pour le remplacement d'un terrain de football en matière synthétique sur le site du Centre omnisports de Grand-Vennes ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 600'000.- pour le remplacement d'un terrain de football en matière synthétique sur le site de la Zone sportive de Vidy ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des sports ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des sports ;
5. de porter en amortissement des crédits mentionnés sous chiffres 1 et 2 les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 19 novembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de Mme Anne Lise Noz et consorts (3'001 sign) : « *Marterey pour tous* »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 19 novembre 2019

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Graziella Schaller et consorts « *Offrons les étoiles aux lausannois !* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 19 novembre 2019

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Laura Manzoni et consorts « *La désaffectation des Halles CFF de Sébeillon : et la lutte contre les changements climatiques ?* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 19 novembre 2019

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « *Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 19 novembre 2019

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Françoise Piron et consorts « *Pour politique inclusive de la mobilité en Ville en termes de genre et d'inter-génération* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 19 novembre 2019

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Brayer et consorts « *Pour chaque nouveau quartier, une ludothèque !* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 19 novembre 2019

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Brayer et consorts « *Vers politique municipale spécifique pour les ludothèques lausannoises* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 19 novembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « *Le barreau routier Vigie-Gonin retardant encore le tram, il est temps de proposer des alternatives respectueuses du climat et de la biodiversité* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité explore toute les pistes concernant l'étude et la réorganisation du trafic urbain permettant d'éviter la construction du barreau Vigie-Gonin et les présente au Conseil communal. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 19 novembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Axel Marion et consorts : « *Feuilleton de la forêt du Flon, suite et fin ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :